

Communiqué

Nouvelle réforme de l'accès aux études de santé : une nouvelle usine à gaz... qui ne résout rien

25 Septembre 2026

Comment en est-on arrivé là ?

Avant 2020, l'accès aux études de santé s'effectuait via la **PACES** (Première Année Commune aux Études de Santé). Le principe était simple :

- Les étudiant·es les mieux classés intégraient la 2ème année de leur choix (médecine, pharmacie, odontologie ou maïeutique).
- Les étudiants·tes non classés devaient redoubler, même s'ils ou elles avaient validé leurs crédits (ECTS). Chaque étudiant·e disposait de deux tentatives.

Si ce système avait le mérite d'être clair, il présentait un défaut majeur : un·e étudiant·e qui échouait au concours devait repartir de zéro dans une autre filière, même après avoir validé deux années consécutives à l'université.

Pour corriger cette injustice, le gouvernement a créé le double système **PASS** (Parcours Accès Santé Spécifique) et **LAS** (Licence Accès Santé) :

- Les étudiant·es suivent des cours de santé combinés à une autre discipline universitaire (une « mineure » en PASS, ou une « majeure » en LAS).
- En cas d'échec aux concours de santé (auxquels s'est ajoutée la kinésithérapie), ils ou elles peuvent poursuivre directement en 2ème puis 3ème année dans leur autre discipline.

Si l'intention de départ était louable, la pratique s'est révélée être une véritable **usine à gaz** :

Des règles de classement illisibles pour les candidat·es et leurs familles. (Celles et ceux qui ont participé aux journées portes ouvertes et autres salons de l'étudiant peuvent en témoigner !). **Une logique de stratégie au détriment du choix de cœur** : les étudiant·es doivent deviner quelle option offre statistiquement le plus de chances de réussir, se retrouvant souvent, en cas d'échec, coincés dans des filières qui ne les intéressent pas. Et pour couronner le tout, chaque université applique le système comme elle l'entend (certaines ne proposent que des PASS, d'autres uniquement des LAS et l'offre de disciplines varie d'un établissement à l'autre).

La nouvelle réforme : une simplification... qui ne simplifie rien

Face à ce constat, le gouvernement décide donc d'une nouvelle réforme dans l'objectif unanimement salué de simplifier le système. À la rentrée 2027, les parcours PASS et LAS laisseront place à une **Licence de santé unique**, structurée en 3 blocs :

1. Un bloc **Santé**
2. Un bloc **Disciplinaire** (équivalent des anciennes majeures/mineures)
3. Un bloc **Transversal** (plus léger en heures et en crédits ECTS)

Les étudiant·es pourront redoubler une fois s'ils ou elles n'accèdent pas aux filières de santé, ou poursuivre dans la licence disciplinaire. Le nœud du problème : **un classement toujours aussi opaque**.

En effet les étudiant·es seront d'abord présélectionnés par **quantiles** au sein de leur bloc disciplinaire (par exemple, les premiers 5 % en Droit, les premiers 5 % en Sciences de la Vie, etc.).

Ces premier·ères de promotion issus de filières différentes seront ensuite **interclassés entre eux** uniquement sur la base de leurs résultats dans le bloc Santé.

C'est tellement simple que le site service public ne s'aventure pas à expliquer le système de classement (voir : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A18890>), élément pourtant essentiel pour les étudiant·es et leurs familles. Loin d'éliminer les comportements stratégiques, cette réforme risque de les accentuer : les étudiant·es chercheront à anticiper s'il est plus facile de finir dans les 5 % d'un bloc à fort effectif ou au contraire d'une filière à faible effectif.

Afin de simplifier l'ensemble, il existera une expérimentation pour la filière pharmacie qui pourra recruter directement des étudiant·es via parcoursup. De plus, comme trop souvent dans notre Ministère, la réforme se fait au pas de charge rendant difficile la mise en œuvre par les équipes pédagogiques, alors même que de nombreux éléments sont encore incertains, notamment la situation de la filière kinésithérapie qui ne figure pas dans les premiers textes réglementaires ou encore le niveau de quantile adopté (quartile, décile...).

Enfin, les dispositions transitoires nécessaires pour les étudiant·es déjà engagés dans le système PASS/LAS (qui peut s'étendre sur 3 ans) restent floues.

Le principal problème demeure irrésolu

La France manque de professionnels de santé. Lors du passage du système PACES au système PASS/LAS, le « numerus clausus » (il est possible au maximum d'accepter tant d'étudiant-es en 2ème année d'études de médecine) a été remplacé par un « numerus apertus » (on peut accepter au minimum tant d'étudiant-es en 2ème année d'études de médecine). Mais les moyens d'accueil n'ayant pas augmenté, le nombre réel d'étudiant-es acceptés en 2ème année n'a pas changé dans la plupart des universités. La nouvelle réforme ne modifie en rien cet état de fait. Ainsi, la pénurie de professionnels de santé, les problèmes de déserts médicaux, de délais d'attente pour voir un spécialiste ne sont en rien résolus... Rappelons qu'il faut une décennie pour former un médecin !

La CGT Ferc-Sup dénonce donc une nouvelle usine à gaz, obscure pour la plupart des étudiant-es, casse-tête pour les services pédagogiques et dont les délais de mise en œuvre en urgence pèsera sur les équipes enseignantes.

La CGT Ferc-Sup revendique un système limpide de classement des étudiant-es, des délais pour mettre en place la réforme et des moyens supplémentaires pour pourvoir former dans de bonnes conditions un nombre accru de professionnels de santé.